



Faites reconnaître
vos compétences



CQP Assistant de gestion d'entreprise du BTP

Le CQP (Certificat de qualification professionnelle) est une certification professionnelle créée, délivrée par les professionnels. Il reconnaît et certifie les compétences des salariés par les professionnels des secteurs du bâtiment et des travaux publics.

L'assistant de gestion d'entreprise du BTP réalise, sous l'autorité d'un responsable administratif ou du chef d'entreprise, les tâches spécifiques au BTP relatives au suivi administratif des offres et des marchés de l'entreprise, au suivi administratif des travaux, à la gestion administrative de la sous-traitance, et à l'assistantat dans la gestion administrative du personnel.

Il maîtrise non seulement les règles et les actes administratifs propres au droit des marchés, mais aussi les réglementations en vigueur dans le domaine social du BTP. Au-delà de la réalisation des tâches administratives, il est la véritable cheville ouvrière de la bonne gestion des dossiers grâce à sa communication avec les différents personnels de l'entreprise ainsi qu'avec ses partenaires et interlocuteurs externes.



Quelles compétences ?

- Participer à la gestion des marchés de l'entreprise ;
- Assurer la gestion administrative des travaux de l'entreprise ;
- Participer à la gestion des ressources humaines de l'entreprise ;
- Assurer les relations en interne et en externe.

Comment valider le CQP ?

- Par la formation continue (formation courte ou en alternance) ;
- Par la voie de la VAE.

Comment accéder au CQP ? *

Le CQP Assistant de gestion d'entreprise du BTP est accessible aux personnes ayant suivi la formation d'assistant de gestion d'entreprise du BTP avec l'un de nos organismes de formation habilités et justifiant d'une certification professionnelle de niveau 4 et disposant d'une expérience professionnelle d'assistant administratif du BTP de 1 an minimum.

* (hors vae)

Quel niveau ?

- Niveau E dans la convention collective Nationale des Etam du Bâtiment.

Pour aller plus loin



Vous souhaitez en savoir davantage ?
RDV sur le site de la FFB